

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE P A R T E M E N T

HERAULT

ARRONDISSEMENT

LODEVE

Commune de

PAULHAN

Séance du 15 Février 2021

N° 2021/02/04

L'an deux mille vingt et un, le quinze février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	09 /02/ 2021
	<u>Prend acte : 24</u>
Présents : 19	
Absents : 3	
Représentés : 5	

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, JAURION Léon, LABORDA-PONCÉ Véronique, LAMBERT-CAMPOY Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme LABORDA Véronique
- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2021 – Budget Commune

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210215-2021-02-04-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210215-2021-02-04-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021